

RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.
Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier : 2020-11-1369CARRERE

Date de création : 23/11/2020
Date de la visite : 23/11/2020
Heure d'arrivée : 09:00
Temps passé sur site : 02:30

B – Localisation et Désignation du (ou des) bâtiment(s)

Adresse : 3 Avenue de Saint-Cloud 40510 SEIGNOSSE

Département : LANDES

Nature du bien : Maison

Nbre de niveaux : 2

Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...) : 1

Date de construction : 2003

Références cadastrales : BN01- 405

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Traitements antérieurs contre les termites : Non

Présence de termites dans le bâtiment : Non

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Non

Document(s) fourni(s) : Aucun

Désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Nature : Maison

Nbre de niveaux : 2

Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...) : 1

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme : Fort

En application de l'article L 133-5 du CCH et de l'arrêté préfectoral des Landes du 26/06/2002, un état relatif à la présence de termites est requis.

C - Désignation du client

Nom, prénom : M. Jean-René CARRERE

Adresse : 3 Avenue de Saint-Cloud 40510 SEIGNOSSE

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire de l'immeuble autre, le cas échéant - préciser :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom du demandeur (et qualité du donneur d'ordre : propriétaire ; gestionnaire, agence,...) :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présente(s) sur le site lors de la visite (et raison sociale, le cas échéant) :

Le propriétaire.

D – Désignation de l’opérateur de diagnostic effectuant l’état relatif à la présence de termites

Raison sociale et nom de l’entreprise : EURL Adour Diagnostics Expertises
Nom et prénom de l’opérateur : Stéphane MARCHAL
Adresse : 103 bis Bd Claude LORRIN 40100 DAX
N°SIRET : 4923035700018
Identification de sa compagnie d’assurance : GAN ASSURANCES
Numéro de police et date de validité : n°121.639.228 validité 31/12/20
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Veritas Certification
41 chemin des peupliers BP 58 69573 DARDILLY CEDEX
Certification de compétence N° : 8060955 délivrée par Bureau Veritas Certification, validité: 28/10/22

**E – Identification des parties de bâtiments visités et résultats du diagnostic
(identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)**

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d’ouvrages et d’éléments examinés (b)				RESULTAT du diagnostic d’infestation (c)
	Sol	Mur	Plafonds	Autres	
Cuisine d été	Carrelage	Placoplâtre peint	Lambris bois peint	Menuiseries arbalétrier panne	*Absence d'indices
Cave	Dalle Béton	Parpaing brut	Hourdis ciment	Menuiseries	*Absence d'indices
Chambre 1	Carrelage	Placoplâtre peint	Placoplâtre peint	Menuiseries	*Absence d'indices
Chambre 2	Carrelage	Placoplâtre peint	Placoplâtre peint	Menuiseries	*Absence d'indices
Chambre 3	Carrelage	Placoplâtre peint	Placoplâtre peint	Menuiseries	*Absence d'indices
Salle d'eau 1	Carrelage	Placoplâtre carrelage	Placoplâtre peint	Menuiseries	*Absence d'indices
Salle d'eau 2	Carrelage	Placoplâtre carrelage	Placoplâtre peint	Menuiseries	*Absence d'indices
Salle d'eau 3	Carrelage	Placoplâtre carrelage	Placoplâtre peint	Menuiseries	*Absence d'indices
Entrée	Carrelage	Placoplâtre peint	Lambris bois sous rampant pannes	Menuiseries	*Absence d'indices
Cuisine	Carrelage	Placoplâtre carrelage	Lambris bois sous rampant pannes	Menuiseries	*Absence d'indices
Salle à manger	Carrelage	Bardage bois	Lambris bois sous rampant pannes	Menuiseries	*Absence d'indices
Salon	Carrelage	Bardage bois	Lambris bois sous rampant pannes	Menuiseries escalier	*Absence d'indices
Chambre 4	Parquet flottant	Placoplâtre peint	Lambris bois sous rampant	Plinthes huisseries	*Absence d'indices
Salle d'eau 4	Carrelage	Placoplâtre carrelage	Lambris bois sous rampant	Menuiseries	*Absence d'indices
W.C.1	Carrelage	Placoplâtre peint	Lambris bois sous rampant	Menuiseries	*Absence d'indices
Chambre 5	Parquet flottant	Placoplâtre lambris bois	Lambris bois sous rampant	Menuiseries	*Absence d'indices
Salle d'eau 5	Carrelage	Placoplâtre peint	Lambris bois sous rampant pannes	Menuiseries	*Absence d'indices
Abords de construction	Terrasses bois	Bardage bois	-	Arbustes	*Absence d'indices

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(b) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,...

(c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

*Absence d'indices= Absence d'indices d'infestation de termites

F – Catégorie de termites en cause (termite souterrain, termite de bois sec ou termite arboricole)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	INFESTATION (Indices, nature)
Cuisine d été	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Cave	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Chambre 1	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Chambre 2	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Chambre 3	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Salle d'eau 1	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Salle d'eau 2	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Salle d'eau 3	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Entrée	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Cuisine	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Salle à manger	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Salon	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Chambre 4	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Salle d'eau 4	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
W.C.1	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Chambre 5	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Salle d'eau 5	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains
Abords de construction	Absence d'indices d'infestation de termites souterrains

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

G – Identification des parties du bâtiment n'ayant pu être visitées et justification

Local	Justification
Aucun	

H – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
L'ensemble du bâti	Les revêtements de sol collés n'ont pas permis de visiter les planchers sans destruction. Les ossatures et raidisseurs recouverts d'enduit, de bois ou de plaques de plâtre ne sont pas visitables sans destruction.

I – Constatations diverses

Nous avons constaté la présence d'autres agents de dégradation biologique des bois.

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiments concernées. NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

J – Moyens d’investigation utilisés

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d’indices d’infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d’indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.) ;
- examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d’isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
- recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois etc.). L’examen des meubles est aussi un moyen utile d’investigation.

NOTE 1

Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles :

sondage non destructif de l’ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l’objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l’utilisation de poinçons, de lames etc.

NOTE 2

Les parties cachées ou inaccessibles susceptibles de présenter des indices d’infestations qui n’ont pas fait l’objet de sondage ni d’examen sont mentionnées dans le rapport de l’état relatif à la présence de termites.

K – Mentions

Le présent rapport n’a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l’état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016). L’intervention n’a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l’obligation de déclaration en mairie de l’infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l’habitation.

NOTA 2 Conformément à l’article L271-6 du CCH, l’opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n’a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d’établir cet état.

NOTA 3 le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Veritas Certification

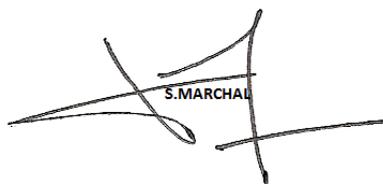
L – Date d’établissement du rapport de l’état relatif à la présence de termites

Nous avons constaté l’absence d’indices d’infestation de termites souterrains le jour de l’expertise.
Etat réalisé le 23/11/2020 et valable jusqu’au 22/05/2021.

Fait en nos locaux, le 25/11/2020

Nom et prénom de l’opérateur : MARCHAL Stéphane

Signature de l’opérateur (et cachet de l’entreprise) :



S.MARCHAL



Certificat de compétence



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à

Monsieur Stéphane MARCHAL

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/03/2018	19/03/2023
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	21/11/2017	20/11/2022
Electricite	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/11/2018	13/11/2023
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/12/2017	02/12/2022
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/10/2017	28/10/2022

Date : 19/10/2018 Numéro de certificat : 8060955

Jacques MATILLON - Directeur Général



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense




Attestation d'assurance



**ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS**

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : ADOUR DIAGNOSTICS EXPERTISES
Adresse ou Siège Social : 103B Boulevard Claude Lorrin
40100 DAX

est titulaire d'un contrat d'assurance n°121.639.228, à effet du 01/01/2019, par l'intermédiaire de AGENCE GRADIGNAN - code A03385 - n° ORIAS 07030527, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante) Dont parties privatives (DAPP)	OUI	OUI
Pré diagnostic amiante	NON	NON
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	OUI
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	OUI
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	OUI
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	OUI
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	OUI
Diagnostic d'assainissement	OUI	OUI
Etat relatif à la présence de termites	OUI	OUI
Etat relatif à la présence de mères	NON	NON
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mères)	OUI	OUI
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	OUI	OUI
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	NON	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	OUI	OUI
Détermination des millièmes de copropriété	NON	NON
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	OUI
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	OUI
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE: 6512Z
Siège social: 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél.: 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail: reclamation@gan.fr



ancien		
Diagnostics liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	NON	NON
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	OUI	OUI
Accessoire à un diagnostic assuré		
Diagnostic air	NON	NON
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	OUI	OUI
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	NON	NON
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2020 au 31/12/2020 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à GRADIGNAN CEDEX, le 16/12/2019
Pour Gan Assurances, l'Agent général

EURI SUD OUEST ASSURANCES
GAN - GI de Gradignan
99, Cours du Général de Gaulle
33170 GRADIGNAN
RCS Bordeaux : 498 484 558 00550
Orias N° 07030527